



Credit a la consommation carrefour banque

Par **maitredacs**, le **14/11/2013** à **17:29**

Bonjour,rnEn 2011 j'ai contracté un crédit via la carte pass de carrefour banque ,de 1800€ et j'ai utilisé un paiement en plusieurs fois qui a été refusé par ma banque d'un montant de 1600€,ce qui fait un total de 3400€,ma mensualité a augmenté avec ,passant de 50€ à 115€,j'ai réglé jusqu'à maintenant 230€ tous les deux mois,comme j'ai enlevé le prélèvement automatique.rnA l'heure actuelle j'ai du régler facilement 2000€ depuis le début et quand je les ai contactés pour voir où j'en étais ils me répondent que je dois encore 3600€ !!! alors je demande de justifier ce que j'ai payé ils disent que sur les 115€ j'ai 55€ d'agios,25€ d'assurances,35€ DU crédit ,vu cette situation je refuse de payer d'avantage dans le vent,mais comment cela risque-t-il de finir? rnEst-ce que je dois porter plainte ou dois-je les laisser venir?rnMerci .

Par **moisse**, le **15/11/2013** à **17:54**

Bonjour,rnVous recevez un relevé mensuel qui décrit remboursement, intérêts et frais. Votre étonnement semble donc un peu surfait.rnCeci dit les crédits revolving ou renouvelables sont tarifés à des taux très élevés, de 14 à 17 %.rnIl aurait mieux valu établir un crédit amortissable plutôt que d'exploser le plafond du crédit revolving, et en cas de refus éviter d'acheter le bien en question.rnVotre responsabilité est totalement engagée, et je ne vois pas sur quelle incrimination vous pourriez porter plainte.rnIl vaudrait mieux contacter le médiateur bancaire ou votre créancier, car cela va finir par un fichage BDF et des frais considérables à votre charge.rnLe médiateur de PASS :rnSOCIETE DES PAIEMENTS PASS – S2PrnMonsieur le Médiateur de l'ASF 75854 PARIS CEDEX 17